



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

CES/2005/6
30 mars 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION DE STATISTIQUE et COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE
CONFÉRENCE DES STATISTICIENS EUROPÉENS

Cinquante-troisième réunion plénière
(Genève, 13-15 juin 2005)

**CHOIX DE DOMAINES STATISTIQUES DEVANT FAIRE L'OBJET
D'UN EXAMEN APPROFONDI PAR LE BUREAU DE
LA CONFÉRENCE EN FÉVRIER 2006**

Note du secrétariat de la CEE

1. À sa réunion de février 2005, le Bureau de la Conférence a décidé d'organiser au moment de la réunion plénière de 2005 une enquête destinée à sélectionner les domaines statistiques devant faire l'objet d'un examen approfondi du Bureau en février 2006.
2. Chaque année, habituellement en février, le Bureau de la Conférence procède à l'examen de quelques domaines statistiques repris dans la Présentation intégrée des programmes de travail internationaux en matière de statistique. Cet examen est déterminé en fonction des rapports des rapporteurs, qui mettent en relief les questions et problèmes importants dans des domaines particuliers qui appellent l'attention des cadres supérieurs des organismes nationaux et internationaux de statistique. Cet examen est axé sur les problèmes de coordination et lacunes constatés dans les travaux internationaux en matière de statistique. Il a pour but d'aboutir à des recommandations sur les moyens d'améliorer la coordination des travaux internationaux dans les domaines choisis.
3. En février 2005, le Bureau a procédé à l'examen des cinq domaines statistiques suivants: i) coopération technique; ii) statistiques des migrations; iii) revenus et consommation; iv) statistiques du travail; et v) statistiques des transports. L'examen approfondi auquel la Conférence procédera à sa réunion plénière annuelle, en juin 2005, portera sur les statistiques des migrations.

4. Le Bureau choisira les domaines statistiques devant faire l'objet d'un examen en 2006 en fonction des résultats de l'enquête qui aura lieu au moment de la réunion plénière. Un questionnaire sous forme de brochure, accompagné de la nouvelle classification des domaines statistiques à appliquer à partir du début de 2006, sera distribué le premier jour de la réunion plénière (en octobre 2004, le Bureau a approuvé une nouvelle classification des domaines statistiques, actuellement à l'essai pour la Présentation intégrée). Les responsables des services nationaux de statistique seront invités à sélectionner les domaines statistiques dans lesquels les problèmes de coordination des travaux internationaux en matière de statistique sont à leur avis les plus graves dans la région de la CEE. Ils devraient également prêter attention aux domaines statistiques dans lesquels les progrès sont insuffisants ou dans lesquels des lacunes ont été constatées.

5. Le secrétariat de la CEE résumera les informations et présentera une proposition au Bureau. Les rapporteurs (pays ou organisations internationales) qui établiront les rapports décisifs seront choisis au cas par cas.

6. La nouvelle classification des domaines statistiques est jointe en annexe, pour information. Comme indiqué plus haut, elle est actuellement à l'essai. En raison de cet essai, elle a été légèrement modifiée par rapport à celle que le Bureau de la Conférence avait adoptée en octobre 2004.

ANNEXE

Classification des domaines statistiques dans la Présentation intégrée des programmes de travail internationaux en matière de statistique (nouvelle classification à appliquer à partir de 2006 – Version du 22 mars 2005)

1. Statistiques démographiques et sociales

- 1.1 Population et migrations
- 1.2 Travail
- 1.3 Éducation
- 1.4 Santé
- 1.5 Revenus et consommation
- 1.6 Protection sociale
- 1.7 Établissements humains et logements
- 1.8 Justice et criminalité
- 1.9 Culture
- 1.10 Activités politiques et autres activités communautaires
- 1.11 Budgets-temps

2. Statistiques économiques

- 2.1 Comptes économiques
- 2.2 Statistiques conjoncturelles
- 2.3 Statistiques structurelles
- 2.4 Statistiques sectorielles
 - 2.4.1 Agriculture, foresterie et pêche
 - 2.4.2 Énergie
 - 2.4.3 Industries extractives, industries manufacturières, et travaux publics
 - 2.4.4 Transports
 - 2.4.5 Tourisme
 - 2.4.6 Statistiques bancaires, statistiques de l'assurance et statistiques financières
- 2.5 Statistiques des finances publiques, statistiques de la fiscalité et statistiques du secteur public
- 2.6 Commerce international et balance des paiements
- 2.7 Prix
- 2.8 Coût du travail
- 2.9 Sciences et technologies

3. Statistiques de l'environnement et statistiques multisectorielles

- 3.1 Environnement
- 3.2 Statistiques régionales et statistiques sur des petites zones
- 3.3 Statistiques et indicateurs multisectoriels
 - 3.3.1 Conditions de vie et pauvreté
 - 3.3.2 Différenciation entre les sexes et groupes de population particuliers

- 3.3.3 Société de l'information
- 3.3.4 Mondialisation
- 3.3.5 Indicateurs relatifs aux Objectifs de développement du Millénaire
- 3.3.6 Développement durable
- 3.4 Annuaires et recueils analogues

4. Méthodes de collecte, de traitement, de diffusion et d'analyse des données

- 4.1 Métadonnées
- 4.2 Classifications
- 4.3 Sources de données
 - 4.3.1 Recensements de la population et de l'habitation, registres de la population, des habitations et des bâtiments
 - 4.3.2 Recensements et registres des entreprises et des exploitations agricoles
 - 4.3.3 Enquêtes auprès des ménages
 - 4.3.4 Enquêtes auprès des entreprises et des exploitations agricoles
 - 4.3.5 Autres sources administratives et sources autres que les enquêtes
- 4.4 Édition et mise en relation des données
- 4.5 Diffusion, stockage des données
- 4.6 Protection du caractère confidentiel et de la divulgation des données statistiques
- 4.7 Analyse des données

5. Questions stratégiques et questions liées à la gestion des statistiques officielles aux niveaux national et international

- 5.1 Cadres institutionnels et principes; rôle des statistiques officielles
- 5.2 Programmes statistiques; coordination dans le cadre des systèmes statistiques
- 5.3 Cadres de qualité et mesure des résultats des systèmes et bureaux de statistique
- 5.4 Gestion et mise en valeur des ressources humaines
- 5.5 Gestion et mise en valeur des ressources technologiques (y compris les normes applicables à l'échange de données par voie électronique et au partage des données)
- 5.6 Coordination des travaux internationaux en matière de statistique
- 5.7 Coopération technique et renforcement des capacités.
